

## CGA Accounting Research Centre and the AFI Section DISTINGUISHED SPEAKER SERIES

*Amel BEN Rhouma*

**Université Paris V – René Descartes, IPAG LAB**

Amel est Maître de Conférences des Universités à l'Université Paris V. Elle est chercheur au CEDAG et associée à l'IPAG LAB (IPAG Business School Paris). Elle est souvent impliquée dans des projets de recherche liés à la comptabilité sociétale, au reporting Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) dans différents secteurs d'activité : compagnies aériennes, secteur automobile, secteur bancaire, etc.

Amel a participé à l'élaboration du site institutionnel sur le reporting développement durable en France disponible à l'adresse suivante: <http://www.reportingrse.org/accueil-p-1.html>.

Elle est actuellement membre académique de la plateforme CRUSUS : "All in One" : une plateforme d'apprentissage, de recherche et de communication pour la promotion du développement économique, de la justice sociale et de la protection de l'environnement:

<https://sites.google.com/site/crusus2020/about-...>

Amel participe à l'organisation de plusieurs conférence (« Ethique et Management », Innovation Sociétale et Gouvernance Territoriale autour de la Méditerranée », « Forum : Rencontres Tunisiennes » [www.tunice.org](http://www.tunice.org)

Le travail académique d'Amel a été publié dans les actes de colloques francophones et internationaux ( AFC, ISEOR, EMAN, CSEAR, ADERSE) et des revues à comité de lecture (*E+M : Economics and Management*, *Scientific Papers de l'Université de Pardubice*. Des articles sont en cours de publication dans la revue *Sciences de Gestion*, la revue *Business Ethics*. La revue *Comptabilité, Contrôle, Audit*.



**Topic: «Implications du principe de matérialité au reporting développement durable»**

**Abstract:**

Le reporting développement durable est devenu une pratique courante des grandes entreprises dans le monde. La question de sa réglementation s'est posée. Un certain nombre de pays ont déjà rendu ce mode de reporting obligatoire (France, Danemark, Suède, etc.). Néanmoins, ces initiatives sont très diverses et manquent aujourd'hui de cadre universel applicable à toutes les entreprises et fixant la liste des indicateurs clés à communiquer par entreprise et par secteur. Plusieurs directives et recommandations pour établir le reporting DD ont été publiées au cours de ces dernières années dont AA 1000 et le *Global Reporting Initiative*. Ces référentiels édictent plusieurs principes dont celui de la matérialité : le premier principe définissant le contenu du rapport selon la troisième version du GRI (G 3). Les thématiques abordées dans le rapport de développement durable sont a priori déterminées par cette notion même de matérialité. Ce principe a en effet des implications sur le contenu du reporting. Cette recherche a pour objectif d'explorer les implications du principe de matérialité sur le reporting DD. Les résultats indiquent qu'on assiste au développement d'une nouvelle approche de ce mode de reporting axée sur les indicateurs clés de performance de développement durable. Cette nouvelle approche complète et améliore le cadre de reporting universel GRI.